



Communiqué du 19 avril 2021

LAUREAT DU PROGRAMME ACTEE :
POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE
LE PAYS VALLEE DU LOIR RENFORCE SON SERVICE ENERGIE-CLIMAT

C'est une action qui s'intègre dans le Plan Climat du Pays Vallée du Loir, depuis le mois d'avril l'équipe du Pays est renforcée avec deux économes de flux : Florian Coutant et Adbellatif Ouled Omar.

Rôle d'un économe de flux :

Ambassadeurs de la transition énergétique pour les collectivités, ils les soutiennent et les accompagnent dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de rénovation. Ce sont des experts dans ce domaine qui apportent leurs connaissances techniques aux collectivités. Ils ont une approche sur le long terme, effectuent le suivi et la gestion des consommations énergétiques pour préserver et améliorer le patrimonial local.

Plus d'infos sur les missions des économes de flux dans le document à la suite du communiqué de presse.

Le programme ACTEE :

Ce programme fonctionne grâce aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE). C'est la FNCCR* qui a mobilisé 100 millions d'euros auprès des fournisseurs d'énergie « obligés ». Le programme ACTEE touche plus de 800 collectivités en France à travers plusieurs actions : un centre de ressource, des appels à projets pour l'emploi d'économe de flux, la réalisation d'audits énergétiques et l'investissement dans des équipements de mesure et des plateformes de pilotage énergétique.

Ce sont 122 postes d'économes de flux qui ont été créés grâce à ce programme.

[Regarder la vidéo en ligne](#) sur le programme ACTEE.

QUELQUES CHIFFRES

250 kWh/m² par an c'est la consommation moyenne du parc des bâtiments publics et des collectivités territoriales qui représentent 280 millions de m² (*source FNCCR*).

Une collectivité consacre 82 % de sa consommation d'énergie au patrimoine bâti, soit 73% des dépenses d'énergie.

Le coût de la facture énergétique représente 57€/habitant par an, d'après une étude réalisée en 2019 par TNS Sofres, l'ADEME, l'AITF et la FNCCR.

*FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Contact Presse :

Paola PERSEILLE – 06.82.28.87.17 – paola.perseille@pays-valleeduloir.fr

MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le programme ACTEE [Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique] soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Les lauréats du programme accompagnent leurs communes afin de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.

IL EST TEMPS D'AGIR !

Entré en application en octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments des secteurs privé et public à usage tertiaire : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale...

Objectifs d'économie d'énergie fixés par le décret tertiaire :



Le parc des bâtiments publics et des collectivités territoriales représente 280 millions de m² pour une consommation moyenne de 250 kWh/m² par an (source FNCCR). Le patrimoine bâti représente 82 % de la consommation et 73 % des dépenses d'énergie d'une collectivité. Entre 2005 et 2012 la part de l'énergie dans le budget des acteurs publics a en moyenne augmenté de 10,5 %. Une étude réalisée en 2019 par TNS Sofres, l'ADEME, l'AITF et la FNCCR estime la facture énergétique du patrimoine public à 57€/habitant par an.

La rénovation énergétique permet non seulement de diminuer les émissions en CO₂, mais également de réduire les charges de la collectivité, tout en améliorant le confort de ses usagers.

57€
DE DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES
DES BÂTIMENTS PUBLICS
PAR AN ET PAR HABITANT

ACTEE EN BREF

LE PROGRAMME CEE ACTEE, PORTÉ PAR LA FNCCR, VISE À APPORTER UN SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PAR L'ATTRIBUTION DE FONDS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES COÛTS ORGANISATIONNELS LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AINSI QUE PAR LA MISE À DISPOSITION D'OUTILS PERMETTANT DE SIMPLIFIER LEURS ACTIONS.

Avec 24 groupements lauréats, soit 75 entités regroupant près de 10 000 communes et agissant sur 2 000 bâtiments publics, le programme ACTEE a déjà permis de déclencher de très nombreux projets d'optimisation et de rénovation énergétique.

Les économies de flux ACTEE sont de véritables ambassadeurs de la transition énergétique pour les collectivités. Ces derniers permettent une approche de long terme, dans le suivi et la gestion des politiques énergétique du territoire, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine communal.



Le programme ACTEE1 a permis de déployer 60 économies de flux. Leur rôle est de soutenir et d'accompagner les communes dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de rénovation du patrimoine bâti. Leur expertise et le partage d'expériences permettent la montée en compétence collective et l'accélération de la transition énergétique locale.



Avec le concours de



ACTEE

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ EPCI
- ✓ Syndicats d'énergie
- ✓ ALEC



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- ▶ Rénovation énergétique
- ▶ Systèmes performants
- ▶ Solutions bas carbone
- ▶ Pilotage et régulation

- ▶ Projets mutualisés
- ▶ Vision énergétique commune



- ▶ Optimisation des outils d'aide à la décision ;
- ▶ Massification des projets ;
- ▶ Centre de ressources : fiches conseils, CCTP types, guides, MOOC (...);
- ▶ Partages d'expériences.



LES MISSIONS DE L'ÉCONOME DE FLUX ACTEE



REPÉRAGE ET DÉTECTION

- > Inventaire du patrimoine ;
- > Bilan énergétique ;
- > Suivi de l'évolution des consommations et identification des dérives ;
- > Élaboration de préconisations.



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

- > Planification, aide à la passation et suivi des marchés (audit, fourniture d'énergie, gestion des contrats et optimisation des abonnements...).
- > Sensibilisation des agents, des élus et des usagers ;
- > Partage des expériences réussies ;



SUIVI DES PROJETS

- > Montage d'opérations avec un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées ;
- > Évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- > Agrégation et pérennisation de la valorisation des CEE.



PLAN DE FINANCEMENT

- > Montage d'actions collectives ;
- > Établissement de plan de financement avec des projections en coût global ;
- > Optimisation des aides financières disponibles.



TRAVAUX

- > Aide dans le choix des travaux et la rédaction du programme d'opération ;
- > Soutien à la réalisation des consultations ;
- > Accompagnement lors de la mise en œuvre du programme de travaux.



SUIVI POST-TRAVAUX

- > Suivi et optimisation des performances (consommations et usages) post-travaux ;
- > Mise en valeur des économies engendrées (dépenses évitées, émissions évitées...) et des bonnes pratiques.



FNCCR

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr



**EN SAVOIR PLUS
SUR ACTEE**

Hadrien SEROUGNE
Hortense FOURNEL
actee@fnccr.asso.fr
01 40 62 16 25

VOS CONTACTS LOCAUX

Florian COUTANT

(Partie est du territoire)
florian.coutant@pays-valleeduloir.fr
02 43 38 16 77 - 06 78 87 04 68

Adbellatif OULED OMAR

(Partie ouest du territoire)
abdellatif.ouledomar@pays-valleeduloir.fr
02 43 38 16 89 - 06 74 31 82 19

